

## Politique | Déconfinement : les annonces de la phase 2



Elles étaient attendues, elles sont désormais annoncées. Ce jeudi 28 mai, le Premier ministre Edouard Philippe, accompagné des ministres de la Santé Olivier Véran et de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, ont détaillé les principales mesures de la deuxième phase du plan de déconfinement, qui s'étendra du 2 au 22 juin. Elles annoncent la réouverture des restaurants dès le 2 juin prochain et la fin de la zone de restriction des déplacements de 100 kilomètres autour du domicile à la même date. On vous résume l'essentiel des annonces, y compris du côté de la réouverture des écoles, collèges, et lycées, qui prévoit de s'étendre.

En premier lieu, le chef de file du gouvernement a confirmé la réouverture des restaurants, bars et cafés à compter du 2 juin pour les départements verts, à l'exception donc de l'Île-de-France, de Mayotte et de la Guyane pour qui seules les terrasses pourront rouvrir à compter de cette même date. Le tout sera soumis à des règles déjà énoncées ces derniers jours : pas plus de dix personnes par table, une distance minimale d'un mètre entre les tables de chaque groupe, une "circulation organisée à l'intérieur du restaurant" et le port du masque "obligatoire pour le personnel et les clients lors de leurs déplacements". La consommation debout à l'intérieur ne sera, en revanche, pas autorisée.

### Tourisme et loisirs

Concernant les hébergements touristiques (dont les campings), ils pourront également rouvrir le 2 juin en zone verte, le 22 juin en zone orange en même temps que les colonies de vacances partout sur le territoire. L'interdiction des déplacements de plus de 100 kilomètres a également été levée, ce qui, selon le ministre, "ne doit pas signifier un relâchement de l'attention". Pour ce qui est des déplacements hors de France, le gouvernement a choisi de maintenir des restrictions aux frontières intérieures jusqu'au 15 juin et attend, à cette date, une coordination européenne pour les frontières extérieures. Les parcs et jardins pourront rouvrir dès ce week-end partout en France, dès le 2 juin pour toutes les plages et plans d'eau, tout comme l'ensemble des musées et des monuments, qui seront soumis à un port du masque obligatoire.

Pour les parcs de loisirs, une jauge maximale de 5000 personnes a été établie, la réouverture des salles de concert ou de spectacle se fera à l'appréciation des différents exploitants, qui "devront proposer et garantir des règles d'usages adaptées". Les cinémas, eux, rouvriront au niveau national le 22 juin prochain. Les

rassemblements de plus de dix personnes dans l'espace public, les sports collectifs et de contact, les discothèques, les salles de jeux, stades et hippodromes sont en revanche toujours interdits au moins jusqu'au 21 juin, à l'exception des sportifs professionnels qui pourront reprendre l'entraînement le 2 juin. L'ensemble de ces annonces devra faire l'objet d'un décret qui sera pris ce week-end. Pour ce qui est des piscines, elles pourront aussi ouvrir le 2 juin, mais avec des conditions adaptées et pour seulement une vingtaine d'entre elles, qui serviront de "tests" : réservation d'une ligne de nage à l'avance en prévente, bracelet de couleur au poignet (bleu, jaune ou vert en fonction de l'horaire pour éviter l'affluence), sens de circulation et vestiaires fermés.

## Santé et éducation

"Les résultats sont bons sur le plan sanitaire, même si nous ne pouvons pas courir le risque de la désinvolture. Le virus est encore présent à des degrés divers sur tout le territoire, mais sa vitesse de propagation est sous contrôle. Nous sommes un peu mieux que là où nous espérions être à cette date, mais les nouvelles ne sont pas suffisamment bonnes pour dire que tout redevient normal", a répété Édouard Philippe dans un discours qui, dans son ensemble, a duré environ une heure et présenté une carte du déconfinement sur laquelle le rouge a disparu et où le orange est l'exception. "De nombreux clusters surgissent, ils sont toujours porteurs de risques de contamination. L'hôpital reste sous tension, il a subi une pression considérable. Nous nous réjouissons tous que le chiffre de réanimation soit redescendu à moins de 2000, mais ça reste tout de même 30% de notre capacité de réanimation en temps normal". Le ministre de la Santé, Olivier Véran, est lui revenu sur quelques points, notamment un chiffre : celui de plus de 80% de résultats obtenus pour les tests PCR en moins de 36 heures, mais aussi l'arrivée des tests sérologiques, 'qui ne remplacent pas les tests PCR" et de l'application Stop Covid après la validation de la CNIL.

Le ministre de l'Éducation, Jean Michel Blanquer, a confirmé quant-à-lui la réouverture des écoles "amplifiée" en juin. Selon les chiffres présentés, 82,5% des écoles primaires ont rouvert, "avec un objectif de 100% dès la semaine prochaine. À Bordeaux, par exemple, près de 60% des enfants sont retournés en classe depuis le 11 mai". La jauge reste toujours à 15 élèves maximum (dix pour les crèches) et le programme "sport santé culture civisme" pourra venir remplacer les classes et sera "particulièrement développé au mois de juin, avec un développement, là aussi, progressif". 95,5% des collèges ont rouvert pour 28% des collégiens (classes de 6ème et 5ème). Ces derniers devraient être concernés par une "ouverture plus large" à partir du 2 juin, soit l'ensemble des classes pour les zones vertes, toujours restreints aux 6ème et 5ème dans les zones oranges "et les autres niveaux si nous en avons les capacités matérielles".

Pour les enfants en situation de handicap, il reste encore un peu de marge : "80% des ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ont pu rouvrir pour 20 à 50% des élèves accueillis en présence, notre objectif est aussi de 100% la semaine prochaine". Enfin, l'ensemble des lycées (généraux, technologiques, professionnels) vont pouvoir rouvrir à partir du 2 juin (pour les zones vertes) "au moins sur l'un des trois niveaux pour commencer", tous les lycéens pourront être concernés par des entretiens pédagogiques individuels. L'oral du BAC de Français est en revanche annulée, elle sera remplacée par le contrôle continu. Le port du masque reste obligatoire dès le collège. Le 2 juin débutera une "campagne d'identification et de prise en charge des élèves décrocheurs".



Romain Béteille

*Crédit Photo : [aqui.fr](http://aqui.fr)  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 28/05/2020  
[Url de cet article](#)*